

**L'an deux mille vingt-deux,  
Le jeudi 20 octobre à vingt heures trente**

Le Conseil Municipal de la Commune de LARGEASSE  
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
A la Mairie, sous la Présidence de M. Jean-Jacques GROLLEAU, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : le 13/10/2022

Présents : Jean-Jacques GROLLEAU, Christelle BODIN, Cécile SAUVETRE, Julien BONNET, Alexandre RAMBAUD, Thomas MICHONNEAU, Dominique BAUDOIN, Déborah DUBUIS, Benoit GOUBAND, David JARRY, Benoit LOISEAU, Guy NOGRET.

Pouvoirs/Absents/Excusés : Karine BOISSONNEAU, Myriam COUTANCEAU, Olivier LARMANJAT.

Thomas MICHONNEAU a été élu secrétaire de séance.

**N° 2022-051 Nomination des agents recenseurs en 2023**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que le recensement de la population aura lieu en 2023 du 19 janvier 2023 au 18 février 2023 et qu'il y a lieu de prévoir la nomination d'agents recenseurs.

Après avoir pris connaissance des candidatures, le conseil municipal nomme :

- Mme Monique BRUSSON et Mr Guillaume GAUTIER-BOUTOILLE comme agents recenseurs. Ils recevront une dotation globale de 1447 € à se répartir en fonction des logements et habitants collectés. La commune prenant à sa charge les frais de charges sociales.
- Le conseil municipal charge le maire de prendre les arrêtés de nominations nécessaires.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-dessus,

Pour copie certifiée conforme et exécutoire, publié ce jour.

LARGEASSE, le 24 octobre 2022  
Le Maire, Jean-Jacques GROLLEAU

  
